

Hôpital de la Grande-Rivière – Arrivée de six Sœurs grises

Le 26 septembre 1770 - Desroches au ministre

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/26, f°274.

Bernardin de Saint Pierre avait découvert le site de la Grande Rivière à la même époque que le gouverneur Desroches, il écrivait alors ¹: « Cette grande rivière, comme toutes celles de cette île, n'est qu'un large ruisseau qu'une chaloupe ne remonterait pas à une portée de fusil de son embouchure. Il y a là un petit établissement formé d'un hôpital et de quelques magasins, et c'est là aussi que commence l'aqueduc qui conduit les eaux à la ville. »

=====

Hôpital de la Grande-Rivière.

Arrivée des Sœurs grises.

N°132.

A l'Isle de France, le 26 septembre 1770

Monseigneur,

Je redouble d'activité pour porter l'hôpital de la Grande Rivière au point de perfection dont il est susceptible, et j'ose vous assurer que sans y faire une dépense prodigieuse, cet établissement deviendra un des plus beaux et des meilleurs qui soient dans l'univers.

Je vous en parle en particulier, parce que, à bien dire, j'en suis le créateur, et qu'il n'est pas concevable combien j'ai éprouvé de contradictions dans cette entreprise : elles sont venues de la part des accapareurs et de ceux qui se croient en droit d'être entrepreneurs exclusifs de tout ouvrage pour le Roi ; elles durent encore, car ils ne cessent pas de se désespérer en voyant que je sais faire pour un écu, ce qu'on était dans l'habitude de faire payer 50 livres au Roi ou à la Compagnie.

J'ai résisté, Monseigneur, à tout cela, et je résisterai toujours quand il s'agira d'opérer le bien. Mon attention sur cet objet vient d'être bien réveillée par l'exemple du *Mars* qui nous a mis dans le plus grand embarras, duquel nous ne nous serions jamais tirés, si l'hôpital eut été encore dans la ville. Pendant longtemps nous avons eu près de 800 malades, et nous étions bien embarrassés. Cependant nous y avons pourvu, mais ce n'a pas été sans peine. Cela m'a fait faire de sérieuses réflexions sur l'article 3 du supplément d'instruction que vous m'avez donné à Compiègne le 15 août 1768². Dans quelle perplexité ne serions-nous même pas aujourd'hui, si une forte escadre nous apportait un nombre proportionné de malades, surtout de la même espèce que ceux que *le Mars* a débarqués ici. Je tâcherai cependant d'y pourvoir si cela me regarde, et surtout de manière à diminuer les frais ; car ce nouvel établissement a principalement ce grand objet en vue, et avec le secours des eaux que j'y ai fait amener, ce qui était bien simple, quoique on l'eut jamais imaginé, j'épargnerai dans la suite journallement plus de 80 Noirs qui étaient nécessaires pour piler le riz, broyer le maïs, etc.

Cet hôpital n'est pas de mon invention, car les malades étaient toujours répartis entre les deux, savoir entre celui-ci et celui de la ville, ce qui occasionnait des frais considérables, et je ne peux vous rendre que par le fait, les inconvénients qui en résultaient.

¹ *Voyage à l'île de France*, lettre XVI. Le 15 juillet 1769.

² Article 3 : « Il doit considérer comme le principal objet de ses soins de mettre le port en état de recevoir pendant la guerre une forte escadre et de faire les dispositions nécessaires pour son entretien et son ravitaillement. » (Base docu=>15 août 1768 - Supplément d'Instructions pour M. le Ch. Desroches.)

L'hôpital de la Grande Rivière est à 1500 toises du port, ce chemin par terre était presque impraticable pour les gens en santé, et on ne pouvait pas y envoyer des malades. J'y ai fait faire un chemin uni comme les allées d'un parc, et dans lequel il n'y a pas un détour de 20 toises.

La plupart des magasins à blé étaient et sont dans la ville du Port-Louis ; les seuls moulins que nous eussions alors étaient à la Grande Rivière ; les fours étaient au Port-Louis ; et la consommation du pain se faisait à l'hôpital. Il est assez difficile de concevoir qu'un aussi grand désordre ait subsisté aussi longtemps : cela cependant est à la connaissance de tout le monde.

Aujourd'hui, Monseigneur, nous allons avoir dans chaque endroit, des magasins suffisants pour la consommation qui s'y fera, des moulins et des fours à côté des consommateurs : cela épargnera une quantité immense de journées de chaloupiers, et de Blancs et de Noirs de toute espèce, et cela me donnera la facilité d'employer tous ces bras aux travaux du port.

Les Sœurs grises sont arrivées depuis peu sur *le Penthièvre*³. Avant leur arrivée, nous étions, M. Poivre et moi, assez d'accord pour désirer qu'il n'en vint pas, nous pensons aujourd'hui différemment. Pour moi, je m'en tiens à mon premier sentiment, mais je laisserai sur cela la liberté à M. Poivre de faire ce qu'il jugera le plus avantageux, en observant néanmoins de ne pas nous écarter de ce qui nous est prescrit par votre lettre qui nous les annonce, d'autant que je ne peux pas douter qu'elles ne soient réellement désirées à Bourbon par MM. de Bellecombe et de Crémont qui connaissent sûrement leurs besoins.

Tandis que j'étais en France, je désirais sincèrement d'amener quelques Sœurs avec moi ; vous avez vu, Monseigneur, toutes les démarches que j'ai faites pour y parvenir : mais en arrivant ici, j'ai trouvé les malades si bien traités, si bien soignés, que je n'ai rien pu désirer de mieux ; j'ai eu l'honneur de vous en écrire dans le temps ; mais puisque nous en avons, il faut tâcher de les employer utilement.

Je vous prie de consulter sur tout ceci M. Chevreau qui a été le père de cet hôpital pendant une partie de son séjour à l'Isle de France ; et je passe condamnation⁴ sur les points dans lesquels il sera d'un avis différent.

Il y a eu autrefois des Sœurs grises ici ; mais elles se marièrent bientôt, et parmi les six qui nous sont venues, il y en a trois qui seraient fort propres à cet état : je ne les ai vues qu'un instant, parce que je partais pour une tournée qui a été assez longue ; mais dans ce peu de temps, je les ai toutes comblées d'honnêteté et d'amitié. Je les reverrai demain ou après-demain, et je ferai en sorte qu'elles soient contentes de moi.

Je suis avec un très profond respect

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Ch. Desroches

* * *

³ Le vaisseau *le Duc de Penthièvre* parti de Lorient le 11 avril 1770 et arrivé à l'Isle de France le 3 septembre, transportait 6 sœurs de la Charité de la Maison de Saint-Martin, évêché de Chartres, savoir Jeanne Deslus (sœur supérieure), Catherine Carnée, Magdeleine Janvier, Victoire Vinsol, Rosalie Ardouin et Michelle Tilleboit. (Réf. Rôle d'équipage, en ligne sur : Armements de la Compagnie des Indes : memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr)

⁴ On dit au palais *passer condamnation* , pour dire consentir que la partie adverse obtienne jugement à son avantage (*Répertoire ... de jurisprudence* P. A. Merlin, 1825. Accès Google book)